

Émetteur

Adressé à

AQUASERV CARAIBES

Salle d'Asile Petit-Pérou

97139 Les Abymes

France

Tél.: 0690 69 59 72 | 0690 15 60 00

Email: contact@aquaserv-caraibes.comWeb: aquaserv-caraibes.com**M. et Mme MAGDELEINE-RAABON**

97170 PETIT BOURG

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Total HT
Microstation Tricel Novo à Culture Fixe FR6/3000 pour 6EH <u>Agrément n° 2011-006</u> Système mono-cuve de capacité 3000 litres : • Traitement primaire de 1400 litres. • Traitement secondaire de 900 litres. • Décantation finale de 700 litres. • Souffleur d'air de 60 Watts, avec protection thermique et pressostat d'alarme.	0%	5 690,90	1	5 690,90
Installation du réseau d'assainissement et mise en service • Livraison du matériel et des matériaux sur chantier(sable, gravier, géotextile feutre anticontaminant...). • Mise à disposition minipelle pour les travaux de terrassement et fouilles des tranchées. • Réglage du fond de forme et pose de la station. • Remblaiement. • Fourniture et raccordement de l'ensemble des PVC y/c coudes depuis la maison jusqu'à la station. • Pose + fourniture cablage électrique du surpresseur à la boîte de dérivation extérieur. • Création de la ventilation primaire y compris accessoires(colier, chapeau de ventilation). • Pose + fourniture regard de répartition. • Pose + fourniture regard de bouclage. • Création d'un réseau de dispersion de 2 x 8ml. • Mise en service de la microstation.	2,1%	3 350,00	1	3 350,00

--	--	--	--	--

Conditions de règlement: Règlement 50% d'avance, 50% à la livraison

Règlement par virement sur le compte bancaire suivant:

Banque: Caisse d'Epargne

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé
11315	00001	08025403215	18

Code IBAN: FR76 1131 5000 0108 0254 0321 518

Code BIC/SWIFT: CEPAFRPP131

Total HT	9 040,90
Total TVA 2,1%	70,35
Total TTC	9 111,25

Cachet, Date, Signature et mention "Bon pour Accord"

La société AQUASERV CARAIBES conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité de la présente facture. Le défaut de paiement de l'une ou quelconque des échéances pourra entraîner la revendication des biens.